



# Communiqué de presse

Information réglementée  
29 avril 2011

## Notification en vertu de la Loi du 2 mai 2007

### *Avril 2011 - Mise à jour concernant les titres existants*

**Malines, 29 avril 2011** – Telenet Group Holding SA (“Telenet” ou “la Société”) (Euronext Bruxelles: TNET) publie les informations suivantes, sur la base de l’article 15 de la Loi du 2 mai 2007 et de l’Arrêté Royal du 14 février 2008 y relatif:

	29 avril 2011	31 mars 2011	Différence
<b>Capital social</b>	€ 293.304.491,38	€ 797.349.673,48	-€ 504.045.182,10
<b>Nombre total de titres conférant à un droit de vote</b>	113.175.044	112.428.040	747.004
Actions ordinaires	113.080.171	112.333.167	747.004
Actions avec un dividende de liquidation non privilégié	94.843	94.843	0
Golden Shares	30	30	0
<b>Nombre total de droits de vote (le dénominateur) associés à</b>	113.175.044	112.428.040	747.004
Actions ordinaires	113.080.171	112.333.167	747.004
Actions avec un dividende de liquidation non privilégié	94.843	94.843	0
Golden Shares	30	30	0
<b>Warrants et Parts bénéficiaires</b>			
Warrants	5.284.851	5.705.357	-420.506
(Options sur) Parts bénéficiaires	297.966	334.675	-36.709

Le capital social a été modifié durant le mois d’avril 2011 comme indiqué ci-dessous:

- 12 avril 2011: conversion de 369.127 Warrants en 369.127 nouvelles Actions ordinaires, avec pour conséquence une augmentation du capital social de € 2.617.885,60 et des primes d’émission de € 2.978.460,53;
- 12 avril 2011: conversion de 36.709 Parts bénéficiaires en 36.709 Actions ordinaires, avec pour conséquence une augmentation du capital social de € 205.203,31;
- 27 avril 2011: création de 341.168 nouvelles Actions ordinaires, avec pour conséquence une augmentation du capital social de € 2.419.426,99 et des primes d’émission de € 6.580.584,85;
- 27 avril 2011: réduction du capital social d’un montant de € 509.287.698,00, sans annulation des actions.

L'augmentation du capital social de 27 avril 2011 se situe dans le cadre du plan d'achat d'actions 2011 pour le personnel. Les actions seront bloquées pendant une période de 2 ans, et seront librement transférables dès le 29 avril 2013 par les employées concernées qui avaient souscrit ce plan.

La réduction du capital social décidée le 27 avril 2011, donne à chaque actionnaire droit à un montant net de € 4,50 par action existant au 27 avril 2011. Le paiement de cette réduction de capital aura lieu après que toutes les formalités légales aient été accomplies (probablement au début du mois d'août 2011), contre remise de coupon numéro 4. La date exacte du paiement sera décidée ultérieurement par le conseil d'administration de la Société et sera publiée.

Les droits attachés aux **Golden Shares** et aux **actions avec un dividende de liquidation non privilégié** sont décrits dans les statuts de Telenet, disponibles sur notre site web. Chaque option sur une **Part bénéficiaire** confère le droit de souscrire à une Part bénéficiaire. Au bout d'un certain temps, les Parts bénéficiaires peuvent être échangées contre des actions ordinaires sur la base d'une pour une. Chaque **Warrant** confère le droit de souscrire à une action ordinaire, aux conditions stipulées dans les plans des warrants de 2007, 2008, 2009 et 2010.

Toute augmentation de la participation au-delà (ou diminution en deçà) des plafonds suivants nécessite qu'une déclaration soit faite à Telenet et à l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA, le successeur de la CBFA):

1. plafond statutaire de 3%, tel que défini par les statuts de la Société;
2. 5% ou tout multiple de 5%, comme stipulé par la Loi belge.

Les formulaires de déclaration de transparence sont toujours disponibles sur le site web de la CBFA: <http://www.cbfa.be/eng/gv/ah/circ/pdf/TR-1BE.xls>

Un guide détaillé précisant comment compléter une déclaration de transparence est également disponible sur le site web de la CBFA: [http://www.cbfa.be/eng/gv/ah/circ/pdf/cbfa\\_2008\\_16.pdf](http://www.cbfa.be/eng/gv/ah/circ/pdf/cbfa_2008_16.pdf)

Le formulaire de déclaration de transparence doit être soumis à:

1. la FSMA (e-mail [tpr.fin@fsma.be](mailto:tpr.fin@fsma.be) et fax\* +32 2 220 59 12)
2. Telenet (e-mail [investor.relations@staff.telenet.be](mailto:investor.relations@staff.telenet.be) et fax\* +32 15 33 59 59)

\* Pour des raisons de sécurité juridique

Cette information est également disponible sur notre site web [www.telenet.be](http://www.telenet.be).

#### Contacts

Juridique: Dieter Nieuwdorp  
VP Corporate Counsel – Legal  
[dieter.nieuwdorp@staff.telenet.be](mailto:dieter.nieuwdorp@staff.telenet.be)  
Tél.: +32 15 33 58 62  
Fax: +32 15 33 59 59  
Liersesteenweg 4 – 2800 Mechelen – Belgique

Presse: Stefan Coenjaerts  
Corporate Communications  
[stefan.coenjaerts@staff.telenet.be](mailto:stefan.coenjaerts@staff.telenet.be)  
Tél.: + 32 15 335 006

Evelyne Nieuwland  
Corporate Communications  
[evelyne.nieuwland@staff.telenet.be](mailto:evelyne.nieuwland@staff.telenet.be)  
Tél.: + 32 15 335 794

**À propos de Telenet** – Telenet est un fournisseur de premier plan de services médias et télécoms. Telenet se spécialise dans la fourniture de la télévision par câble, de l'Internet à grande vitesse et de services de téléphonie fixe et mobile, principalement à destination de clients résidentiels en Flandre et à Bruxelles. Sous la marque Telenet Solutions, la société fournit en outre des services à des entreprises implantées partout en Belgique. Telenet est coté sur Euronext Brussels sous le symbole TNET.

**Informations complémentaires** – Des informations complémentaires concernant Telenet et ses produits peuvent être obtenues en consultant notre site web <http://www.telenet.be>. D'autres informations, relatives aux données opérationnelles et financières, peuvent également y être téléchargées, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs. Notre rapport annuel consolidé 2010 est disponible sur notre site web, aux pages consacrées aux relations avec les investisseurs ([www.telenet.be](http://www.telenet.be)).